EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le

Collectivité : COMMUNE DE SAINT NECTAIRE

Date de convocation : Décisions N° : Mombre

Q7/06/2019 JUIL. 20

Membres:

En exercice :

Présents 10 SOUS-PRÉFECTURE

- 2 JUIL. 2019

1/2

e 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

13

Etaient présents :

COMPTES DEPENSES

BELLONTE ALPHONSE, LEFEUVRE MARION, BABUT JACQUES, GOIMARD BERTRAND, MAYET ROLAND, MORIZOT GERARD, PETRI AURELIA, GUILHOT ALEXANDRE, ARVEUF LUC, SOUCHAL CELINE

Etaient absents ou excusés :

BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE, GOUTILLE BERTRAND

Powon à SouchAL C.

Objet: CREDITS SUPPL INVT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019:

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	1	21	2188	297	HCS	Autres immobilisations corporelles	-18 089,2
D	1	21	2138	297	HCS	Autres constructions	18 089,2
D	1	21	2188	296	HCS	Autres immobilisations corporelles	-30 000,0
D	1	21	2138	299	HCS	Autres constructions	-8 184,7
D	1	21	2138	300	HCS	Autres constructions	-1 229,8
D	1	204	2041582	301	HCS	Autres groupements - Bâtiments et installations	-5 501,9
D	1	204	2041582	302	HCS	Autres groupements - Bâtiments et installations	-43 239,6
D	T	21	2135	216	HCS	Installations générales, agencements, aménagements	-218 080,1
D	1	21	2152	281	HCS	Installations de voirie	-5 000,00
D	1	21	2188	282	HCS	Autres immobilisations corporelles	-2 000,00
D	1	204	2041582	288	HCS	Autres groupements - Bâtiments et installations	-12 828,1
D	1	23	2313	293	HCS	Constructions	-66 000,00
D	1	23	2315	295	HCS	Installations, matériel et outillage techniques	-195 626,88
						Total	-587 691,21 (
COMP	TES RECE	TTES					
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	1	13	13151	297	HCS	GFP de rattachement	-17 647,67
R	1	13	13151	297	HCS	GFP de rattachement	17 647,67
R	- 1	16	1641	ONA	HCS	Emprunts en euros	-174 488,97
R	- 1	13	1323	297	HCS	Départements	-16 120,00
R	1	16	1641	297	HCS	Emprunts en euros	-16 120,00
R	1	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section d'exploitation	28 460,84
R	1	13	1321	293	HCS	État et établissements nationaux	-12 588,00
R	1	13	1322	293	HCS	Régions	-3 147,00
R	1	13	1323	293	HCS	Départements	-7 533,00
R	1	13	1321	295	HCS	État et établissements nationaux	-48 900,00
R	1	13	1326	295	HCS	Autres établissements publics locaux	-73 363,44
R	1	13	13251	295	HCS	GFP de rattachement	-16 868,28
R	1	10	10251	295	HCS	Dons et legs en capital	-7 000,00
200	i i	13	13251	296	HCS	GFP de rattachement	-15 000,00
R	1				4400000		201000000000000000000000000000000000000
200	1	13	13251	299	HCS	GFP de rattachement	-4 092,36



MAIRIE DE ST NECTAIRE - COMMUNE - 2019

24/06/2019

R	ı	13	1321	216	нсѕ	État et établissements nationaux	-54 520.00
R	ľ	13	1323	216	HCS	Départements	-34 529,36
R	<u> </u>	13	13251	216	HCS	GFP de rattachement	
1103		10764	0.0000000000000000000000000000000000000	7,000,000	1000000	Systems (Section Control of Contr	-64 515,28
R	1	16	1641	216	HCS	Emprunts en euros	-66 726,46
						Total	-587 691,21

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour extrait conforme au registre des délibérations, COMMUNE DE SAINT NECTAIRE.

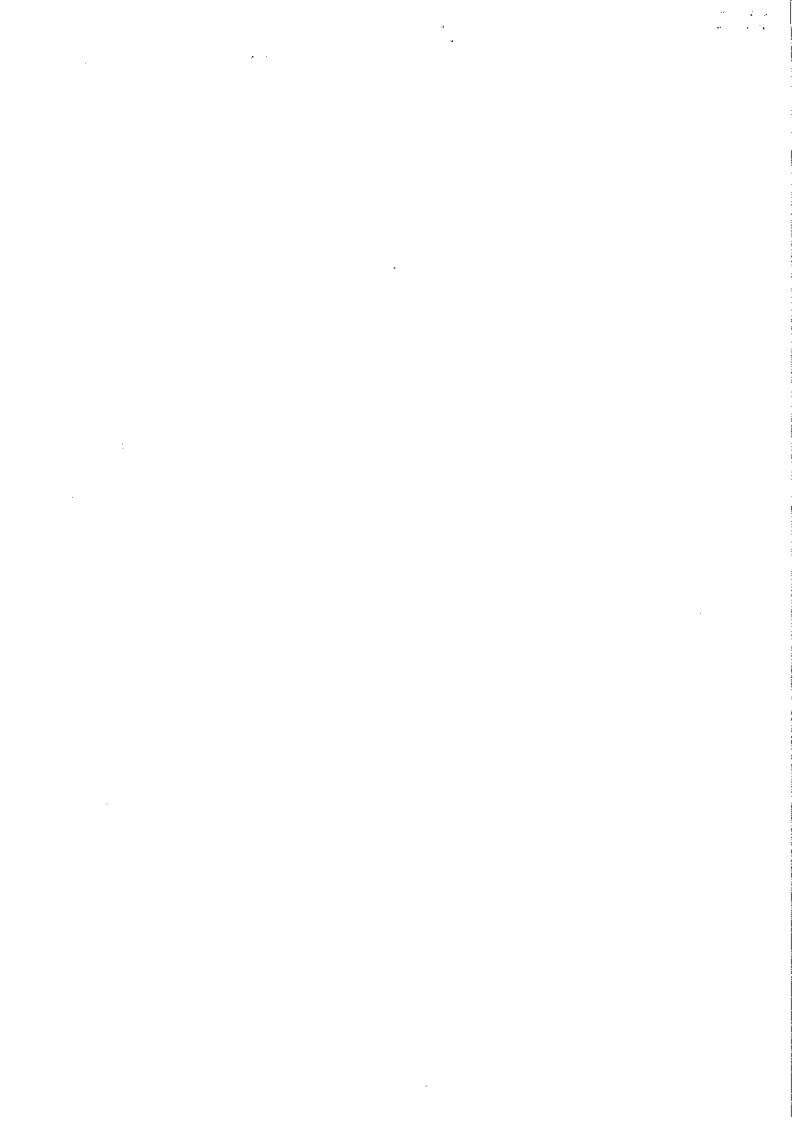
St. Neetawe, le 20/06/2019

A. SELLONTE

2/2

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le 02 JUIL. 2019





EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

1/1

Collectivité :

SPA CENTRE LIGNERAT ST NECTAIRE

Date de convocation :

Décisions N° :

Membres:

07/06/2019

En exercice:

13

Présents:

Votants:

Le 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents :

BELLONTE ALPHONSE, SOUCHAL CELINE, ARVEUF LUC, GUILHOT ALEXANDRE, PETRI AURELIA, BABUT JACQUES, MAYET ROLAND, GOIMARD BERTRAND, LEFEUVRE MARION,

MORIZOT GERARD

Etaient absents ou excusés :

GOUTILLE BERTRAND, BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE

Objet: VC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Sens	Section	Chap	Art.	Ор		Objet	Montant
D	F	65	65888		Autres		10,00
						Total	10,00 €
CRED	ITS A RED	UIRE					
	ITS A RED Section	UIRE Chap	Art.	Ор		Objet	Montant
CRED Sens D			Art. 64138	Ор	Autres indemnités	Objet	Montant -10,00

Pour extrait conforme au registre des délibérations, SPA CENTRE LIGNERAT ST NECTAIRE.

St. Nectaire, le 20/06/2019





Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le



. .

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS QUI à la Sous-Préfecture

d'ISSOIRE le

11

02 JUIL. 2019

Collectivité :

COMMUNE DE SAINT NECTAIRE

Date de convocation :

Décisions N° :

Membres:

07/06/2019

2

En exercice :

13

Présents :

10

Votants :

OREFECTOR ISSOIRE TO

Le 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents :

BELLONTE ALPHONSE, LEFEUVRE MARION, BABUT JACQUES, GOIMARD BERTRAND, MAYET ROLAND, MORIZOT GERARD, PETRI AURELIA, GUILHOT ALEXANDRE, ARVEUF

LUC, SOUCHAL CELINE

Etaient absents ou excusés :

BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE, GOUTILLE BERTRAND

Power à SOUCHAL C.

Objet:

CREDITS SUPPL FCT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

COMP	TES DEP	ENSES					
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Anal.	Objet	Montant
D	F	66	66112		HCS	Intérêts - rattachement des icne	5 159,16
D	F	65	6574		HCS	Subventions de fonctionnement aux associations et	-3 000,00
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	28 460,84
D	F	011	627		HCS	Services bancaires et assimilés	-4 006,00
D	F	011	6257		HCS	Réceptions	-2 000,00
D	F	011	6182		HCS	Documentation générale et technique	310,00
D	F	011	615231		HCS	Voiries	-5 786,00
D	F	011	611		HCS	Contrats de prestations de services	-17 536,00
D	F	65	65888		HCS	Autres	5,00
D	F	011	60633		HCS	Fournitures de voirie	-2 000,00
D	F	011	61551		HCS	Matériel roulant	-5 000,00
						Total	-5 393,00 €
COMP	TES RECE	TTES					
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Anal.	Objet	Montant
R	F	74	74121		HCS	Dotation de solidarité rurale	-796,00
R	F	74	7411		HCS	Dotation forfaitaire	-4 597,00
						Total	-5 393,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations, COMMUNE DE SAINT NECTAIRE.

St. Nectoure, 10 20/06/2019



MAIRIE Daire

A. BELLONTE

SAINT-NECTOR



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

1/1

Collectivité :

USINE RELAIS SAINT NECTAIRE

Date de convocation :

Décisions N°:

Membres:

07/06/2019

1

En exercice:

13

Présents:

10

Votants: 11

Le 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents :

BELLONTE ALPHONSE, SOUCHAL CELINE, ARVEUF LUC, GUILHOT ALEXANDRE, PETRI AURELIA, BABUT JACQUES, MAYET ROLAND, GOIMARD BERTRAND, LEFEUVRE MARION.

MORIZOT GERARD

Etaient absents ou excusés :

GOUTILLE BERTRAND, BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE

Powon à SOUCHAL C

CS OP CESSION USINE RELAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019:

COMP	TES DEPE	ENSES				
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	1	041	204412	OPFI	En nature - OP - Bâtiments et installations	17 987,79
D	1	16	1676	OPFI	Dettes envers locataires-acquéreurs	1 787 853,92
					Total	1 805 841,71 €
COMP	TES RECE	ETTES				
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	1	041	2115	OPFI	Terrains bâtis	17 987,79
R	1	024	024	OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	1 787 853,92
					Total	1 805 841,71 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations. USINE RELAIS SAINT NECTAIRE.

St. Nectarie, le 20/06/2019



Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le 0 2 JUIL. 2019





EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

1/1

Collectivité:

ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE

Date de convocation :

Décisions N° :

Membres :

07/06/2019

1

En exercice :

13

Présents :

10

Votants:

11

Le 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents :

BELLONTE ALPHONSE, LEFEUVRE MARION, BABUT JACQUES, GOIMARD BERTRAND,

MAYET ROLAND, MORIZOT GERARD, SOUCHAL CELINE, ARVEUF LUC, GUILHOT

ALEXANDRE, PETRI AURELIA

Etaient absents ou excusés :

BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE, GOUTILLE BERTRAND

Powoin à SOUCHAL C

Objet:

CREDITS SUPPL FCT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

COMP	TES DEPE	ENSES				
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	65	658		Charges diverses de gestion courante	4,00
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	22 232,41
					Total	22 236,41 €
COMP	TES RECE	TTES		NEW 7		
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Objet	Montant
R	F	70	7011		Eau	25 736,41
R	F	013	64198		Autres remboursements	-3 500,00
				De la companya de la	Total	22 236,41 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations, ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE.

Le

St. Nectaux, e 20/06/2019

MAIRI

2019

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le

0 2 JUIL, 2019

REFECTURE TO

A. BEDLONTE



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

0 2 JUIL. 2019

Collectivité :

ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE

Date de convocation :

Décisions N°:

Membres:

07/06/2019

2

En exercice:

Présents :

Votants:



Le 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents :

BELLONTE ALPHONSE, LEFEUVRE MARION, BABUT JACQUES, GOIMARD BERTRAND,

MAYET ROLAND, MORIZOT GERARD, SOUCHAL CELINE, ARVEUF LUC, GUILHOT

ALEXANDRE, PETRI AURELIA

Etaient absents ou excusés :

BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE, GOUTILLE BERTRAND

Pomoci à Soucharc.

Objet:

CREDITS SUPPL INVT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019:

COMP	TES DEPE	St. 188-11				
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	1	23	2315	49	Installations, matériel et outillage techniques	-8 000,00
D	1	21	211	51	Terrains	-10 000,00
D	1	20	203	51	Frais d'études, de recherche et de développement e	-12 000,00
D	I 23 2315 51			51	Installations, matériel et outillage techniques	-250 000,00
					Total	-280 000,00 €
COMP	TES RECE	TTES				
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Objet	Montant
R	1	16	1641	50	Emprunts en euros	-16 000,00
R	T.	13	131	49	Subventions d'équipement	-20 952,88
R	1	16	1641	ONA	Emprunts en euros	6 720,47
R	1	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	22 232,41
R	1	16	1641	51	Emprunts en euros	-233 000,00
R	1	13	131	51	Subventions d'équipement	-39 000,00
					Total	-280 000,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations, ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE.

St. Nectain, le 20/06/2019



MAIR



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

1/1

Collectivité :

POLE COMMERCIAL SAINT-NECTAIRE

Date de convocation :

Décisions N°:

Membres:

07/06/2019

En exercice :

13

Présents :

10

Votants: 11

Le 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents :

BELLONTE ALPHONSE, SOUCHAL CELINE, ARVEUF LUC, GUILHOT ALEXANDRE, PETRI

AURELIA, LEFEUVRE MARION, MAYET ROLAND, GOIMARD BERTRAND, MORIZOT

GERARD, BABUT JACQUES

Etaient absents ou excusés :

GOUTILLE BERTRAND, BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE

POUNDIS à CONCHALC

Objet: CS CLOTURE BUDGET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice

2019:

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	1	16	1676	OPFI	Dettes envers locataires-acquéreurs	147 279,95
					Total	147 279,95 €
00145	TES RECE	TTES	Charles of the			
COMP	1ES KEUL	LIILO				
	Section	Chap	Art.	Ор	Objet	Montant
Sens R			Art. 024	Op OPFI	Objet Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	Montant 147 279,95

Pour extrait conforme au registre des délibérations, POLE COMMERCIAL SAINT-NECTAIRE.

St Nectorie 10 20/06/2019

MAIRI

PINT

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le

0 2 JUIL. 2019

0 5 JUIL. 2019 Le



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

1/1

Collectivité:

POLE COMMERCIAL SAINT-NECTAIRE

Date de convocation :

Décisions N°:

Membres:

07/06/2019

2

En exercice:

Présents:

Votants: 11

Le 20/06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents :

BELLONTE ALPHONSE, SOUCHAL CELINE, ARVEUF LUC, GUILHOT ALEXANDRE, PETRI

AURELIA, LEFEUVRE MARION, MAYET ROLAND, GOIMARD BERTRAND, MORIZOT

GERARD, BABUT JACQUES

Etaient absents ou excusés :

GOUTILLE BERTRAND, BOUCHEIX MARIE FRANCE, VACHERESSE MAURICE

POWDON à SOUCHAL C.

Objet: CS CAUTION ET INTERETS EMPRUNTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019:

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	1	16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	686,03
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	450,00
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				Total	1 136,03 €
COMP	TES RECE	TTES				TANK YES
	TES RECE Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
			Art. 752	Op	Objet Revenus des immeubles	Montant 450,00
Sens	Section	Chap		Op ONA		

Pour extrait conforme au registre des délibérations, POLE COMMERCIAL SAINT-NECTAIRE.

St. Nectare, 10 20/06/2019



Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le

02 JUIL. 2019







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 13

Présents: 10 Absents: 3

Pouvoirs: 1

Votants: 11

Date de convocation: 7 Juin 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

<u>Présents</u>: MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. GOUTILLE Bertrand, M. VACHERESSE Maurice

Pouvoirs: M. GOUTILLE Bertrand à Mme SOUCHAL Céline

Secrétaire de Séance : M. GUILHOT Alexandre

Objet : ATTRIBUTION IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité (Délib. n°2019-0065)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88,111 et 136,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'alinéa de l'article de 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'administration et de technicité,

Vu le budget primitif 2019.

Considérant qu'il convient de réadapter le régime indemnitaire existant,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les limites fixées par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer et de réajuster les bases de l'IAT comme suit :

- Un arrêté individuel doit être établi pour chaque bénéficiaire.
- Les catégories d'agents bénéficiaires fixées sont :
 - Fonctionnaires de catégorie C
 - Fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération n'excède pas l'indice brut 380
 - Fonctionnaires de catégorie B au-delà de l'indice 380 s'ils bénéficient des IHTS indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires
 - Agents non titulaires de la fonction publique nommés sur les catégories concernées par le régime

Catégories d'agent	Coefficient	Crédit global
		Montant x nombre d'agents x coefficient le plus élevé

Adjoints techniques	0 à 8	454,69 € x 7 agents x 8 = 25 462,64 €
Adjoints techniques principal de 2ème classe	0 à 8	475,33 € x 3 agents x 8 = 11 407,92 €
Adjoint administratif	0 à 8	454,69 € x 2 agents x 8 = 7 275,04 €
Technicien	0 à 8	592,22 x 1 agent x 8 = 4 737,76 €

Les montants de référence utilisés pour le calcul des primes et indemnités sont réévalués en fonction des textes en vigueur.

Dit que le Maire fixera les attributions individuelles en fonction des critères suivants :

1. L'absentéisme :

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels ou autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail ou maladies professionnelles.

En cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire, congé de longue maladie ou de longue durée, une retenue sera opérée ou la prime supprimée suivant le nombre de jours d'arrêt de travail.

Elle sera supprimée au retour de l'agent à l'issue d'une disponibilité de droit, d'office et discrétionnaire.

2. Manière de servir :

Les primes et indemnités susvisées seront modulées selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle de celui-ci.

Les critères pris en compte sont, outre les critères statutaires :

- La motivation,
- La conscience professionnelle,
- L'efficacité,
- La capacité d'initiative.
- Le jugement,
- La disponibilité,
- La maîtrise technique de l'emploi,
- Les sujétions ou les contraintes de l'emploi exercé,
- L'encadrement et les responsabilités exercées.

Dit que les IAT pourront être révisées à la baisse d'une année sur l'autre en raison de manquement important aux missions de service public. L'arrêté individuel établira les motivations de la décision.

3. Fonctions de l'agent :

Les primes et indemnités seront majorées au profit des agents exerçant des responsabilités particulières ou assujettis à des sujétions spécifiques.

En cas de changement notoire de fonctions, le montant des indemnités pourra être révisé en cours d'année.

Dit que le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectuées mensuellement.

Précise que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Votes: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstentions: 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. En mairie, le : 21 juin 2019



Le Maire,

Alphonse BELLONTE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 13 Présents: 10 Absents: 3 Pouvoirs: 1 Votants: 11

Date de convocation: 7 Juin 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

<u>Présents</u>: MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. GOUTILLE Bertrand, M. VACHERESSE Maurice

Pouvoirs: M. GOUTILLE Bertrand à Mme SOUCHAL Céline

Secrétaire de Séance : M. GUILHOT Alexandre

<u>Objet</u>: CREATION ET ATTRIBUTION IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) Délib. n°2019-0066

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés, l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de ladite indemnité.

Vu le budget primitif 2019,

Considérant qu'il convient de réadapter le régime indemnitaire existant,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les limites fixées par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer et de réajuster les bases de l'IFTS comme suit :

- Un arrêté individuel doit être établi pour chaque bénéficiaire.
- Les catégories d'agents bénéficiaires fixées sont :
 - o Fonctionnaires de catégorie B (rédacteur, Educateur des APS à partir du 4^{ème} échelon)
 - Fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à l'indice brut terminal 801
 - Agents non titulaires de la fonction publique nommés sur les catégories concernées par le régime

Il est créé une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) par référence à celle prévue par le décret n° 2002-63 sus visé au profit des personnels suivants, selon les taux moyens réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Catégories d'agent	Coefficient	Crédit global
The second secon		Montant x nombre d'agents x coefficient le plus élevé
Attaché principal	0 à 8	1 085,20 x 1 agent x 8 = 8 681,60 €

Conformément aux dispositions du décret n° 2002-63 susvisé, les taux réglementaires moyens servant de base au calcul de l'IFTS sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique. Dit que le Maire fixera les attributions individuelles en fonction des critères suivants :

4. L'absentéisme :

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels ou autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail ou maladies professionnelles.

En cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire, congé de longue maladie ou de longue durée, une retenue sera opérée ou la prime supprimée suivant le nombre de jours d'arrêt de travail.

Elle sera supprimée au retour de l'agent à l'issue d'une disponibilité de droit, d'office et discrétionnaire.

5. Manière de servir :

Les primes et indemnités susvisées seront modulées selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle de celui-ci.

Les critères pris en compte sont, outre les critères statutaires :

- La motivation,
- La conscience professionnelle,
- L'efficacité,
- La capacité d'initiative,
- Le jugement,
- La disponibilité,
- La maîtrise technique de l'emploi,
- Les sujétions ou les contraintes de l'emploi exercé,
- L'encadrement et les responsabilités exercées.

Dit que les IFTS pourront être révisées à la baisse d'une année sur l'autre en raison de manquement important aux missions de service public. L'arrêté individuel établira les motivations de la décision,

6. Fonctions de l'agent :

Les primes et indemnités seront majorées au profit des agents exerçant des responsabilités particulières ou assujettis à des sujétions spécifiques.

En cas de changement notoire de fonctions, le montant des indemnités pourra être révisé en cours d'année.

Dit que le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectuées mensuellement.

Précise que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Votes: 11

Pour; 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le: 21 juin 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le 25 JUIN 2019

SISSOIRE A



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 13

Présents: 9 Absents: 4 Pouvoirs: 1

Votants: 10

Date de convocation: 7 Juin 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents: MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés: Mme BOUCHEIX Marie-France, M. GOUTILLE Bertrand, M. VACHERESSE

Maurice, GOIMARD Bertrand,

Pouvoirs: M. GOUTILLE Bertrand à Mme SOUCHAL Céline

Secrétaire de Séance : M. GUILHOT Alexandre

Objet: EXTENSION DE L'OBJET DE LA REGIE SPA THERMADORE / CENTRE LIGNERAT (Délib. n°2019-0067)

Monsieur le Maire expose que le conseil d'exploitation du Centre LIGNERAT a délibéré sur le fait que le Centre Aqualudique Thermadore/ Centre Lignerat ne dispose pas dans l'objet de la régie municipale du SPA de la possibilité de proposer des boissons sans alcool et la vente de glaces à ses clients. Il est proposé d'étendre l'objet de la régie à la tenue d'un bar à destination exclusive des clients de Thermadore. Celui-ci sera principalement exploité de manière discontinu, essentiellement les weekends et pendant les vacances scolaires.

Les tarifs seront votés dans la délibération complète des tarifs 2019.

Le conseil municipal décide de demander une licence catégorie 2 pour la vente de boissons (non alcoolisées).

Votes: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le: 25 juin 2019

Recu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le Le Maire, MAIRIA 28 JUIN 2019

Alphonse BELLONTE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 13 Présents: 10 Absents: 3 Pouvoirs: 1 Votants: 11

Date de convocation: 7 Juin 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

<u>Présents</u>: MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. GOUTILLE Bertrand, M. VACHERESSE Maurice

Pouvoirs: M. GOUTILLE Bertrand à Mme SOUCHAL Céline

Secrétaire de Séance : M. GUILHOT Alexandre

Objet: TARIFS 2019 SPA ET SPIC (Délib. n°2019-0068)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil d'Exploitation a approuvé les tarifs 2019 du Centre Aqualudique (SPA) et de l'institut (SPIC) comme ci-après :

Nouvelle grille de tarifs Centre Aqualudique THERMADORE (valable à compter du 8 juillet 2019) - SPA

8	Saint-Nectaire (sur présentation d'un justificatif de domicile)	Communauté de Commune du Sancy (sur présentation d'un justificatif de domicile)	Extérieur
Entrée adulte (+14 ans)*	6,50 €	8,50 €	10,50 €
Entrée enfants (3 à 13 ans)**	4 €	6 €	7 €
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Personne à mobilité réduite *** NOUVEAU	6,50 €	6,50 €	6,50 €
Accompagnant PMR NOUVEAU	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Happy Hour Adulte ****(3/4 h avant la fermeture après-midi) NOUVEAU	3 €	3 €	3 €
Happy Hour Enfant ****(3/4 h avant la fermeture après-midi) NOUVEAU	2 €	2 €	2 €
Carte 10 entrées adultes	58,50 €	76,50 €	94,50 €
Carte 10 entrées enfants	36 €	54 €	63 €
Carte semaine 1 adulte***** NOUVEAU	25 €	25 €	25 €

Carte semaine 1 enfant***** NOUVEAU	15.€	15 €	15 €
Abonnement annuel 1 adulte *****NOUVEAU	195 €	255 €	315 €
Abonnement annuel I enfant	120 €	180 €	210 €

^{*}L'entrée donne accès au bassin aqualudique, spa, hamman et jacuzzi sans limitation de temps par demi-journée d'ouverture.

**** Tarif réduit fin de journée

****** Abonnement annuel nominatif et non partageable valable un an à partir de la date d'achat. Les cartes achetées avant le 8 juillet 2019 restent valables jusqu'à leur date de fin de validité. Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte en tenue de bain La sortie des bassins est demandée 1/4h avant l'heure de fermeture.

Nouvelle grille de tarif des activités Centre Aqualudique THERMADORE (valable à compter du 8 juillet 2019) - SPA

	Salnt-Nectaire (sur présentation d'un justificatif de domicile)	Communauté de Commune du Sancy (sur présentation d'un justificatif de domicile)	Extérieur
Eveil aquatique (la séance)			
1 enfant	10 €	10 €	10 €
2 enfants	15 €	15 €	15 €
Enfant supplémentaire	5 €	5 €	5 €
Abonnement 10 entrées 1 enfant	90 €	90 €	90 €
Abonnement 10 entrées 2 enfants	125 €	125 €	125 €
Abonnement 10 entrées 3 enfants	150 €	150 €	150 €
Abonnement 10 entrées 4 enfants	170 €	170 €	170 €
Abonnement 10 entrées 5 enfants	190 €	190 €	190 €
Aquagym / aquabike (la séance)	8 €	8 €	8€
Abonnement 10 cours (valable 6 mois)	70 €	70 €	70 €
Abonnement 20 cours (valable 12 mois)	130 €	130 €	130 €
Abonnement 40 cours (valable 18 mois)	240 €	240 €	240 €

^{**} Accès au jacuzzi à partir de 6 ans, accès au sauna et hammam à partir de 14 ans, l'entrée donne l'accès pour la demi-journée d'ouverture.

^{***} Accès au bassin aqualudique uniquement, l'entrée donne l'accès pour la demi-journée d'ouverture.

^{*****} Carte nominative et non partageable, comprend l'accès illimité aux installations selon règlement intérieur, un cours d'aquagym ou aquabike sur réservation (uniquement pour les adultes) et 10% de réduction à l'institut pour les soins (uniquement pour les adultes)

Bike Performing (la séance)	10 €	10 €	10 €
Abonnement Bike Performing 10 cours (valable 6 mois)	80 €	80 €	80 €
Abonnement Bike Performing 20 cours (valable 12 mois)	150 €	150 €	150 €
Abonnement Bike Performing 40 cours (valable 18 mois)	280 €	280 €	280 €

L'ensemble des cartes et abonnements achetés avant le 1^{er} juillet 2019 restent valables jusqu'à leur date de fin de validité.

Les cours d'aquagym, aquabike et bikeperforming donnent accès 15 minutes en fin de séance à l'espace détente (spa, hammam, jacuzzi).

Les cours d'aquagym et d'aquabike durent 30 minutes. Les cours de bike performing durent 45 minutes.

Tarifs Bar 2019 (à partir du 1er juillet 2019) - SPA :

Boisson chaude (thé, café)	1 €
Boisson froide (sirop, jus de fruits)	1 €
Canette	1,5 €
Glaces et sorbets	2 €
Crêpes / gaufres	2 €

Nouvelle grille de tarifs INSTITUT (Tarifs en vigueur au 1er juillet 2019) - SPIC

Soins du visage:

Rituel éclat (soin nettoyant et hydratant)	30 minutes	35€
Soin Précieux (soin nettoyant, modelage et hydratation)	60 minutes	59€
Global Perfect (soin nettoyant, modelage, masque et hydratation)	90 minutes	79€
Yeux Doux (démaquillage, masque et hydratation)	30 minutes	30€
Yeux Doux (En complément d'un soin du visage)	20 minutes	15€

Soins du corps :

Gommage Rêve gourmand	Soin exfoliant au sel		35 €
Modelage relaxant aux huiles végétales	Dos	25 mn	40 €
	Complet	45 mn	55 €
	Pierres chaudes	45 mn	60 €
	Tam Quat (massage crânien)	15 mn	20 €
Détente gourmande	Gommage + modelage	60 mn	80 €

Soins Thalasso:

Bain tonifiant	15 mn	25 €
Lit Hydro Jet massant	20 mn	20 €

Epilation:

Sourcils, lèvres ou menton	7 €
Aisselles	9€
Maillot – classique	12 €
Maillot – brésilien	19 €
Maillot – intégral	25 €
½ jambes	16€
Jambes complètes	23 €
Bras	14 €

Formules détente :

Formule Vallée verte : modelage du dos aux huiles végétales 20 mm / accès piscine, spa, hammam et jacuzzi / 45 €

Formule Auvergne : Soin du visage sensitive Pro ou Hydra clinic 1h15 / accès piscine, spa, hammam et jacuzzi / $65~\epsilon$

Formule Eveil du Sancy : Modelage du corps aux huiles végétales 30 mn − bain tonifiant 15 mn / accès piscine, spa, hammam et jacuzzi / 72 €

Formule Massif central: Modelage complet aux huiles végétales 30 mn – bain tonifiant 15 mn – hydro jet 10 mn / Accès piscine, spa, hamman et jacuzzi

Formule Rituel des Dômes : Gommage, enveloppement, modelage 1h45 / 115 € (+ 6 € Accès piscine, spa, hammam et jacuzzi).

Modelage à la bougie : 55 mn / 70 e

Tarifs Boutique Gamme Bio by OXALIA:

Velouté douillet	15€
Ecume apaisante	18€
Riz aux amandes	24€
Fontaine clarifiante	18€
Bulles fraîcheurs	15€
Eclat pur	24€
Fluide épure	25€
Sérum épure	32€
Pureté magique	10€
Tentation fondante	25€
Crème doudou cocoon	29€
Sérum doudou cocoon	32€
Douceur végétale	29€
Crème jeunesse	35€
Sérum jeunesse	35€
Elixir jeunesse	35€
Plein yeux	35€
Crème nuage	32€
Sérum nuage	35€
Unidose hydra	7€
Crème bb clair	20€

Crème bb médium	20€
Crème bb foncé	20€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal valide les tarifs adoptés par le conseil d'exploitation.

Votes: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

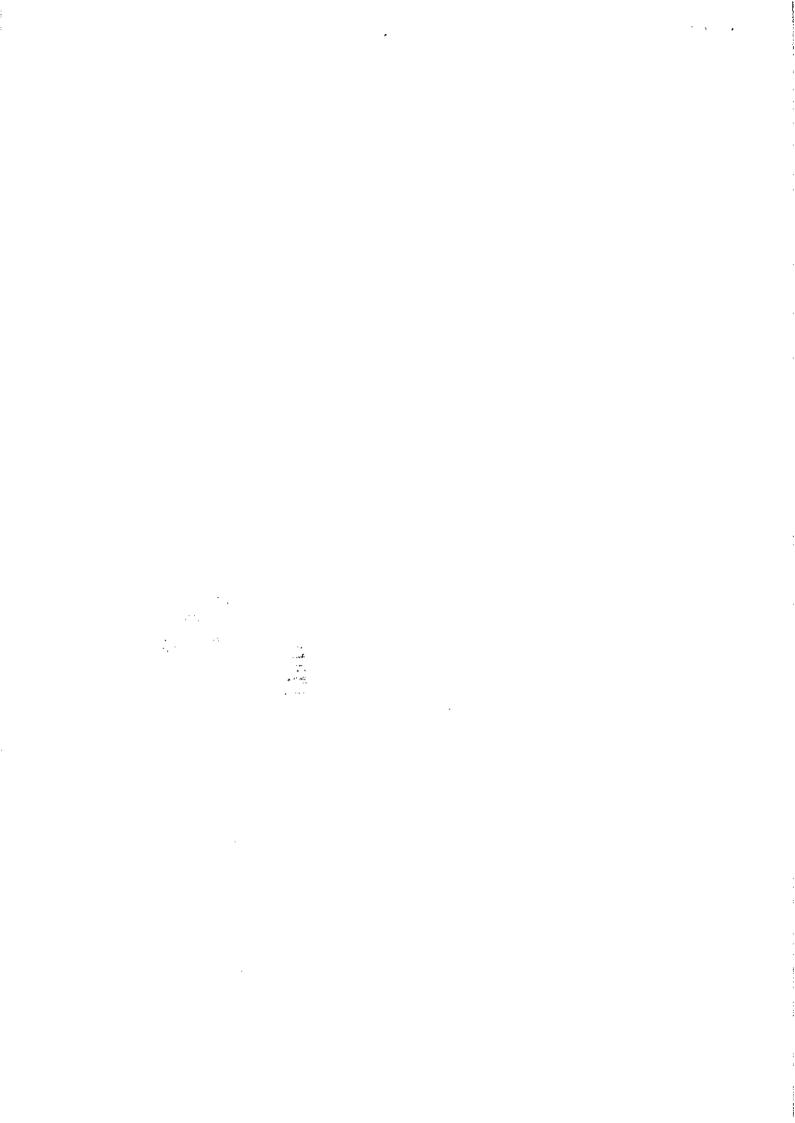
En mairie, le: 25 juin 2019

Le Maire, Alphonse BELLONTE

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

28 JUIN 2019







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 13

Présents: 10

Absents: 3

Pouvoirs: 1

Votants: 11

Date de convocation: 7 Juin 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents: MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés: Mme BOUCHEIX Marie-France, M. GOUTILLE Bertrand, M. VACHERESSE

Maurice

Pouvoirs: M. GOUTILLE Bertrand à Mme SOUCHAL Céline

Secrétaire de Séance : M. GUILHOT Alexandre

Objet: TRANSFORMATION CDD EN CDI (Délib. n°2019-0069)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil d'exploitation a délibéré pour qu'un agent MNS recruté en contrat à durée déterminée pendant 6 ans (contrat renouvelé tous les ans), soit embauché sur un contrat à durée indéterminée.

Il propose donc de faire un contrat à durée indéterminée à cet agent à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer une embauche de l'agent MNS sur un contrat à durée indéterminée.

Votes: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le: 25 juin 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONY

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

28 JUIN 2019







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 13 Présents: 10 Absents: 3 Pouvoirs: 1 Votants: 11

Date de convocation: 7 Juin 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

<u>Présents</u>: MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés: Mme BOUCHEIX Marie-France, M. GOUTILLE Bertrand, M. VACHERESSE

Maurice

Pouvoirs: M. GOUTILLE Bertrand à Mme SOUCHAL Céline

Secrétaire de Séance : M. GUILHOT Alexandre

Objet: CLOTURE DU BUDGET ANNEXE USINE RELAIS (Délib. n°2019-0070)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe Usine Relais a été créé afin de répondre à la création de l'Usine relais (opération immobilière).

Compte-tenu de la levée d'option anticipée signée en date du 28 janvier 2019 entre la commune et la société laitière de la montagne.

Compte-tenu de la vente du bien en janvier 2019, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal prend note de l'excédent d'investissement inscrit au budget 2019 de l'Usine Relais et demande expressément à ce que celui-ci soit affecté au budget principal 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la clôture du budget annexe Usine Relais (section de fonctionnement et section d'investissement).
- demande à la trésorerie de lui indiquer les écritures comptables nécessaires à la clôture du budget et à la remontée de l'excédent d'investissement au budget principal pour une DM2 en septembre 2019.

Votes: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

AIRIE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le: 25 juin 2019

Le Maire,

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le

2 8 JUIN 2019

Alphonse BELLONTE

